

Le Conseil municipal après en avoir délibéré
donne un avis favorable à cette demande.

Marchais
Marchitau
Bosch
Fouliès
N.

Wervoult
Lanchereau
Fabrice
Fouliès
Andromeda
Althé Boutin
S. Baugnot
J. Berthier

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réunissent
à la Mairie à 8 h 1/2 du matin, le dimanche 8 juillet
1934 au lieu ordinaire de leurs séances :

Ordre du jour

1. Compte administratif de l'exercice 1933
2. Budget additionnel de 1934
3. Service Vicinal - Budget additionnel de 1934
4. Bureau de Bienfaisance - Comptes & budgets
5. Fêtes de Pont-Rousseau - Acceptation du projet
6. Affaires diverses

A Rép. le 1^{er} juillet 1934

Le Maire

N.

Conseil Municipal

Séance du 8 juillet 1934

L'an mil neuf cent trente quatre, le huit du mois de juillet à l'heure de midi, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Rivière, Maire.

Présents: M. M. Gal, Marillier, Marchais, Rivière, Jovin, Guérin, Caugeron, Hervouet, Chiffaine, Cauchereau, Fabrice, Bossis, Bédouneau, Marcheteau, Riamp, Curpin, Quintard, Lefort, Boutin Arthur & Gauthier

Absents: M. M. Jubard, Ruyet, Davy, Chauvelon, Boutin André, & Barreau excusés

M. Guérin est nommé Secrétaire

Le procès verbal de la dernière réunion est lu & adopté sans observation

Compte administratif
présenté par
M. le Maire pour
l'exercice
1933

M. le Maire soumet au Conseil Municipal avec pièces à l'appui son compte administratif pour l'exercice 1933

Il quitte ensuite le fauteuil & M. Bossis député du Conseil prend la présidence & invite l'Assemblée à vérifier le compte administratif pour l'exercice 1933, ainsi que le compte moral dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Commune en a retirée

Monsieur le Président donne lecture des résultats du dit compte

	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;">Ordinaires</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">1271731.53</td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> </tr> <tr> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle; font-size: 2em;">}</td> <td>Extraordinaires</td> <td style="text-align: right;">389442.69</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle; font-size: 2em;">}</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle; font-size: 2em;">Total</td> </tr> <tr> <td>Supplémentaires</td> <td style="text-align: right;">885.268.21</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;">Total</td> <td style="border-top: 1px solid black; text-align: right;">2546.472.43</td> </tr> </table>		Ordinaires	1271731.53			}	Extraordinaires	389442.69	}	Total	Supplémentaires	885.268.21	Total	2546.472.43		
	Ordinaires	1271731.53															
}	Extraordinaires	389442.69	}	Total													
	Supplémentaires	885.268.21															
	Total	2546.472.43															
Recettes	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;">Ordinaires</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">1781583.68</td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> </tr> </table>		Ordinaires	1781583.68													
	Ordinaires	1781583.68															

Dépenses.	extraordinaires	326 154.08	} Total	2 210 004.79
	supplémentaires	102 267.03		
	Excédent de Recettes.			336 967.04
	Le reliquat de l'exercice 1932 dans de			216 955.06
	L'excédent définitif de l'exercice 1933 à reporter au Budget supplémentaire de 1934 est de			553 922.70

Le Conseil municipal après vérification du dit compte & des pièces qui y sont jointes, reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées & sont exactement rapportées, que toutes les dépenses ordonnées sont renfermées dans la limite des crédits ouverts pour le budget et les autorisations supplémentaires sont suffisamment motivées & qu'il y a lieu de l'approuver.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les comptes de M^r le Maire & lui vote des félicitations pour sa bonne gestion.

Compte du
Receveur Municipal

Monsieur le Maire reprend la présidence et annonce à l'assemblée le compte du Receveur Municipal.

Le Conseil

Vu le compte de M^r Clément Receveur de ses recettes & dépenses depuis le 1^{er} janvier 1933 jusqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprend : 1^o le rappel du compte de l'exercice 1932 ; 2^o les recettes & les dépenses faites pendant les onze premiers mois de l'exercice 1933 ; 3^o les recettes & les dépenses concernant les services hors budget.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1932 établi en regard du compte Subventionnaire, et présentant les recettes & les dépenses pour le dit exercice pendant les 3 premiers mois de la gestion 1933.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de la gestion 1933 que des opérations supplémentaires effectuées en 1933.

Vu les budgets primitif & additionnel des recettes & dépenses présumées de l'exercice 1933 arrêtés par M^r le

Préfet, et les autorisations spéciales de recette et de dépenses délivrées pendant ledit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de M^r le Maire

Délibéré :

Art 1^{er} Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1933, sauf le règlement et l'apurement conformément à la loi, le Conseil admet les recettes de la gestion de 1933 pour la somme de

	2.547.953.52
Les dépenses pour celle de	2.104.113.32
Il résulte un excédent de la recette à	443.840.20

Et attendu que par arrêté du compte précédent le comptable a été reconnu débiteur de

	146.476.89
Declare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1932 de la somme de	<u>589.817.09</u>

Mans le 16 juillet

Art 2. - Statuant sur les opérations de l'exercice 1933, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil admet les opérations effectuées tant pendant la gestion de 1933 que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1934, savoir :

En recette, pour	2.546.972.43
En dépense, pour	2.210.004.79

Il en résulte un excédent de recettes de

	<u>336.967.64</u>
Le résultat définitif de l'exercice 1932 ayant présenté un excédent de recettes de	216.955.06

Le résultat définitif de l'exercice 1933 est un excédent de recettes de :

	<u>553.922.70</u>
--	-------------------

Le Conseil après en avoir délibéré demande à la Cour des Comptes d'approuver la Comptabilité de M^r le Receveur

Budget add^{le}
de
1934

Mans le 16 juillet

Monsieur le Maire sera l'assemblée les chapitres additionnels au budget de 1934 à

comme lecture des propositions faites de concert avec la Commission des Finances

Le Conseil après un sérieux examen & discussion approfondie vote sur chacun des articles & adopte les dépenses comme suit :

118	Coopération des pouvoirs du Commissaire Coll. Vannes	1300	
119	Loyer de l'atelier public à alcool	300	
121	Subv ^{on} au cours Comp ^{te} de P.R.	500	
122	Conseil des Prud'hommes	2502	20
136	Chemins V ^o ou V ^o - entretien	8173	20
138	Prém ^{ium} au P ^o pt prime d'assurance "Le Soleil"	180	55
141	Goudronnage de C.V.O N ^o 6 - 18-19	10100	"
142	iv G.V N ^o 103	1800	"
143	Acquisition de terrain P.V. 7.	1333	"
144	Reliquat empr ^t de 830.000 ⁺	870863	62
145	Const ⁿ de chem ^{ins} et ent ^{en} ten Vairie urbaine	41300	"
181	Dépenses d'Assis aux Vieillardos	3527	80
183	Secours aux femmes en couches	380	07
187	Conseil des Prud'hommes	663	15
190	Eclairage des rues	24000	
191	Ent ^{en} ten des rues, quais et places publiques	9000	
194	Const ⁿ de chem ^{ins} ruraux reconnus	29781	
196	Achat de rentes sur l'Etat	422	87
198	Service des eaux	1600	
200	Subv ^{on} au cours professionnel de patrons de bonnays	100	
202	Subv ^{on} à la F ^o Sportive des Caries	100	
204	Acquisition d'immeubles	1000	
206	Construction d'un égout rue Olivier	38700	
208	Subv ^{on} aux bibliothèques scolaires	500	
210	Fonds de chômage	30000	
212	Travaux et réparations aux bateaux	10000	
226-	Emploi des souscriptions pour const ⁿ égout rue Olivier	6300	
227	Emploi de l'emprunt de 70.000 ⁺	70000	
232	Emploi subv ^{on} du Dépt ^{ement} pour acquisitions d'immeubles	7750	
235	Emploi subv ^{on} Etat pour fonds de chômage	320000	
236	iv Dépt ^{ement} i	60000	
244	Frais de confection de rôles	196	37
246	Annuité de l'emprunt de 70.000 ⁺	402	38
Total des dépenses sup ^{plémentaires}		1082177	46

Recapitulatif :

Recettes	1.082.200.10	Dépenses	576.11
Dépenses	1.082.776.21	Excédent au budget primitif	890.82
		Excédent	214.71

Scale - 90863.62
 annuité 90 ans
 200 ans
 rue de la Justice - rue de la Poste
 rue S.C. et rue H.B.
 Cale chausse - 3000
 99.26. 6.000
 Rebut de l'art 116 - mis B.P.
 1933 - - - 7256
 1934 - - - - -

Chin 50 Com 55

Service Vicinal
Budget add^o de 1934

Monsieur le Maire communique au Conseil
les Chapitres additionnels au budget de 1933

Le Conseil après en avoir délibéré décide que
le reliquat de l'exercice 1933 sera employé conformément
aux indications du Service Vicinal

Recettes	Dépenses
21.586. ⁷⁵	21.586. ⁷⁵

Bureau de Bienfaisance
Comptes budgets
avis du Conseil

Monsieur le Maire soumet au Conseil le
compte présenté par M^r Clément, Receveur du
Bureau de Bienfaisance pour ses recettes & dépenses de
la gestion 1933 - (2^e partie) et de la gestion 1934 - 1^{re} partie.
Le dit compte approuvé par la Commission administr.
trative du Bureau de Bienfaisance

Le Conseil

Vu le compte rendu par M^r Clément Receveur
du Bureau de Bienfaisance pour ses recettes & dépenses
de la gestion 1933 - 2^e partie & de la gestion 1934 -
1^{re} partie.

Vu la délibération de la Commission administr.
trative en date du 29 Juin 1934 sur ce compte.

Considérant que le compte paraît régulier &
qu'il n'a saisié ni observations ni réserves
de la Commission administrative.

Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver

Monsieur le Maire communique ensuite
à l'Assemblée les budgets additionnel & primitif
du Bureau de Bienfaisance proposés par la
Commission administrative dans la séance du 29
Juin 1934

Le Conseil municipal après un sérieux exam-
en approuve les ^{dits} budgets avec les résultats sui-
vants:

Budget additionnel	Budget primitif
Recettes: 15.342. ²⁰	Recettes: 13.312
Dépenses: 15.300.00	Dépenses: 13.283

Construction d'une
Salle des fêtes
Pont Rousseau
Acceptation du projet

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le pro-
jet de construction d'une salle des fêtes dans le terrain
communal de la Trinité à Pont Rousseau.

Ce projet a été dressé par M. Jouin archi-
tecte, il comporte plans, devis & cahier des charges.

Le devis s'élève à la somme de 227.270.⁶⁰

Le Conseil municipal après en avoir délibéré
accepte le dit projet et décide que le montant de
la dépense sera réglé de la façon suivante:

1^o 200.000 francs seront prélevés sur le
reliquat de l'emprunt de 830.000⁺ - ce reliquat
s'élève à 370.863.⁶² sur lesquels 80.000⁺ sont
réservés pour l'agrandissement du cimetière de St Paul
& 90863.⁶² pour l'école de Rayon.

2^o 27.270.⁶⁰ seront inscrits au budget primitif
de 1935.

Le Conseil municipal demande à M. le Pré-
fet l'approbation du présent projet et l'autorisa-
tion de mettre les travaux en adjudication.

2
donner nom
le 1^{er} p. 34

Extension de
l'éclairage électrique
rues
Sadi Carnot et
Aristide Briand

Monsieur le Maire communique au Conseil muni-
cipal les plans & devis dressés par la S. N. E. au
sujet de l'extension de l'éclairage des rues Sadi Car-
not & Aristide Briand.

Ce projet comporte 40 lampes de 200 bougies,
la dépense totale est de 36.300⁺; la participation de la
commune s'élève à 24.040⁺

Le Conseil municipal après en avoir délibéré
accepte le projet présenté & demande à M. le
Préfet l'autorisation de traiter avec la S. N. E.
pour l'exécution des travaux.

Un crédit de 24.000⁺ est prévu au budget
additionnel de 1934 pour cet objet, et le com-
plément sera porté sur l'exercice 1935.

2
nom le 2^o p. 34

Alimentation en eau
potable de la
région
Création d'une Commission
d'études.

M. le Maire fait connaître que les trois commu-
nes suivantes: La Montagne, Bauguenais & Roffé
ont décidé de grouper leurs efforts pour étudier en
commun les possibilités d'alimentation en eau potable

de leur territoire.

A cet effet, la création d'une Commission d'études, dans les conditions des art 116 & 117 de la loi du 5 avril 1884 a été envisagée.

Le but de cette commission a été, avec la collaboration du Service du Service Rural, dans les conditions stipulées par la circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture du 7 août 1931, de fixer tout d'abord les besoins à satisfaire, de provoquer ensuite, sur les bases d'un programme nettement défini, un vaste appel à la concurrence, afin de connaître les possibilités d'aboutir sans forme de commission.

Les Communes intéressées statueront ensuite sur les travaux de leur Commission d'études et prendront en définitive, si elles le jugent opportun, toutes les dispositions nécessaires pour la réalisation éventuelle de l'affaire dans les meilleures conditions possibles.

Le but recherché est notamment d'obtenir la vente de l'eau à un prix admissible, sans que le budget communal ait à supporter la moindre charge.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'initiative de M. le Maire et désigne au Scrutin Secret les trois délégués de la commune pour faire partie de la Commission d'études dont il s'agit.

Nombre de votants 19

ont obtenu :

M. Rivière Marc	18 voix
M. Jar Meullier aîné	18 "
M. Marchais Julien	18 "

Demande de Bourse

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de bourse formulée par Mme Veuve Fournier en faveur de son fils Henri candidat à l'École d'Horlogerie de Cluses (H. Savrie)

Suppression des taxes particulières

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que par suite du fonctionnement de l'abattoir de Nantua,

à proximité de Refé, il a envisagé la suppression des
buciers particulières dans la Commune, et qu'il a
prié M^r le Préfet suivant lettre du 15 Juin dernier
de bien vouloir rapporter les autorisations accordées
aux buichers de la Commune de posséder des buiers
particuliers.

1
non le 22 juil 1900

Par lettre du 20 Juin, M^r le Préfet fait connaître
que la suppression des buiers particuliers pourra se
faire qu'après entente entre la Ville de Nantes et la
Commune de Refé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
est unanime à reconnaître que les buiers particuliers
de la Commune doivent être supprimés et il charge
M^r le Maire de demander à la Ville de Nantes
l'autorisation pour les buichers de la Commune
d'abatte leurs animaux dans le nouvel abattoir.

Coopérative Laitière
 rue Chupiet

M^r le Maire lit au Conseil Municipal une
pétition des habitants du Portau Pêlé et de la rue
Goula Jola au sujet des résidus qui proviennent de
la Laiterie installée rue Chupiet à Pont Rousseau
& qui se déversent dans le ruisseau de la Suisse.

2
non le 22 juil 1900

Par les temps de chaleur, ces résidus dégagent des
odeurs pestilentielles & incommodes pour les
habitants du voisinage.

M. le Maire fait remarquer au Conseil, qu'à
maintes reprises il a signalé cette situation à la
Direction de la Coopérative Laitière; tout récem-
ment il l'a invitée à jeter des désinfectants et à
établir des baigns de décontamination.

Le Conseil, après en avoir délibéré est d'avis de
prier M^r le Préfet afin que la Commission d'hygiène
puisse prendre toutes mesures qui conviendraient
pour faire disparaître cet état de choses.

Lotissement Cresno
 aux
 Croix-Maulins

2
non le 22 juil 1900

M^r le Maire soumet au Conseil Municipal
un projet de lotissement d'une propriété sise
aux Croix-Maulins & appartenant à M^r Cresno.
Après examen du dossier, le Conseil Municipal

donne un avis favorable à ce projet.

Dénomination de rue

Le Conseil Municipal décide de donner le nom de Mme Curie, au chemin rural reconnu N° 13 des Nahaudières.

2
Ann. le 12
juillet

M. le Maire lit une lettre de M. Rabier au nom de la famille qui n'a pas accepté que le chemin des Nahaudières porte le nom de rue Curie.

Assistance aux Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le Bureau toutes les demandes d'assistance aux Vieillards, aux infirmes et aux incurables, lesquelles ont déjà été examinées par le Bureau de Bienfaisance dans sa réunion du 29 Juin dernier.

1° Gilbert Louis Eugène, aux Maubuis, admis pour 15⁺ (participation Etat)

2° Garreau Julien aux Naudières, non admis

3° Fevre V. Milais, rue A. Briand 64 admise pour 5⁺

4° Hébert J. H³ à Rayon, non admis

5° Carlin Marie V. Nant, à la Florentie admise pour 25⁺

6° Rantureau Marie Louise, rue S. Camot 88 non admise

7° Arve V. Falennant, au J³ clos, admise pour 20⁺

8° Briand V. Herlan, au Vray admise pour 15⁺

9° Ebel Yvonne, à Ertemault non admise

10° Paire André, à la J³ haie admise pour 50⁺

11° Dohain Marie, Vray admise pour 50⁺

12° Hamon V. Piques, Vray admise pour 50⁺

13° Carrien V. Chamriade au Châtelier

admise pour 9^t
 14^e Demant Jean Mure, au chère gala
 admise pour 20^t

Assistance aux
 femmes en couches.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau
 toutes les demandes d'assistance aux femmes en
 couches

Tarou

- 1^o Mme Mariand née Bœufit, rue Als. Lr.
 N^o 34 admise
- 2^o Mme Chevier née Blanchard, rue
 S. Carnot 45, admise
- 3^o Mme Figureau née Bertais, à la Petit-
 Lande, admise
- 4^o Mme Mary née Saupin, aux 13^e/
 Chapelle, admise
- 5^o Mme Breux née Freuchet, Châtellier
 admise
- 6^o Mme Pirant née Moriceau, au
 Châtellier, admise
- 7^o Mme Dubcil née Morinard Eugénie
 à la 13^e/
 Lande, admise
- 8^o Mme Ferrucien née Aubin, chez des
 champs Renaudin, admise
- 9^o Mme Plotcan née Cottard à Erventemont
 admise
- 10^o Mme Reigner née Maindroy, Volvrie,
 admise
- 11^o Mme Cléret née Paullière aux Chapelles
 admise
- 12^o Mme Gaudem, née Simon, à la Volvrie
 non admise jusqu'à preuve du versement de 10^t
 à ses beaux parents.
- 13^o Mme Monneray née Boudaud, place du
 Port à Erventemont, admise
- 14^o Mme Daulty née Menest, à Rayon
 admise
- 15^o Mme Richard née Ferronet, rue Chodron
 Patry, admise

16^e M^{me} Merlet ni Bachelier, aux Chapelles
admise

17^e M^{me} Bizot, ni Meru, 104, rue A. Briand
non admise

18^e M^{me} Sureau ni Caillaud au Mas Landreau
admise

Assistance aux familles
nombreuses.

M^r le Maire dépose sur le bureau toutes les
demandes d'assistance aux familles nombreuses
Javis:

Soirat Javis au diem sur mer, domicile
de secours à Repe, admis pour 3 allocations

M^{me} Du Chausseau ni Belliot, à Montau, d'uni-
cité de secours à Repe, admise pour 1 allocation.

Gaubailly ~~recharhait~~ Javis
 Hovault ~~cauchereux~~
 Habice ~~et archereux~~ ~~Redonqueau~~
 Marreau ~~Faulleux~~
 Bontin ~~celles~~
 J. L. Bontin

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront
à la Mairie à 9 heures du matin, le dimanche
30 septembre 1934 au lieu ordinaire de leurs Séances

Ordre du jour

- 1^o Amélioration de la traversée de Pont-Rousseau - Construction
d'une nouvelle rue Nationale
- 2^o Service d'eau intercommunal
- 3^o Affaires diverses

A Repe, le 23 septembre 1934

Le Maire
J. L. Bontin